



PV du Conseil Municipal - Séance du 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BAS Christelle, Maire

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 11

Date de la convocation : 09/05/2025

Séance ouverte à 20h00

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **RABATEL** Mickaël (arrivé à 20h30), **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

Excusés : **PETIT** Elodie, **QUILLON** Fabrice

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : **SAVOYAT** Karine

Ordre du jour

- Etude Epora
- Projet de dérogation inscription à l'école
- CR Commissions communales
- CR Commissions intercommunales
- **Point divers** :
 - Visite des bâtiments communaux par batiwatt
 - Retour visite Sous-préfet
 - Point organisation course cyclotouriste
 - Retour foire
 - Retour rencontre avec la MAM

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes-rendus des 3 dernières séances, les valide à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION GENERALE

USINE PLASTIM – CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE / CCVDD / EPORA

Madame le maire rappelle que le rôle de l'EPORA (Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) est d'accompagner les collectivités pour identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets.

La Commune de Montagnieu envisage de se doter d'une stratégie foncière pour servir des projets d'aménagement de son territoire, entrant dans les axes d'intervention de l'EPORA.

La convention de veille et de stratégie foncière, conclue entre l'EPORA, la Commune de Montagnieu et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné a pour objet de déterminer les modalités de la coopération entre les différentes parties pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la collectivité et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

La Convention de Veille et de Stratégie Foncière est instaurée sur l'ensemble du territoire communal. La Commune, l'EPORA et la Communauté de communes préciseront par la suite des périmètres géographiques communaux : Périmètres d'Etude et de Veille Renforcée (PEVR) sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés. Les portages fonciers et études préalables issus de la convention ont vocation à s'inscrire dans ces PEVR en vue de préparer une convention opérationnelle ou de réserve foncière.

Dans le cadre de cette convention, l'EPORA assure une veille foncière. L'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers par le biais du Droit de Prémption Urbain, à la demande de la collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement. L'EPORA réalise le portage financier et patrimonial des biens pour une durée maximale de 4 ans et s'engage à les céder à la collectivité compétente signataire, ou à l'opérateur qu'elle désigne.

Cette convention est signée pour une durée de 6 ans et à défaut de congé ou de demande de non-renouvellement formulés par l'une des parties, 6 mois avant cette échéance, elle se prolonge tacitement au-delà par période d'un an.

La convention prévoit une enveloppe de .400 000 € HT réservée par l'EPORA pour le portage foncier et une enveloppe globale de 40 000 € HT réservée par l'EPORA pour la réalisation d'études pré opérationnelles. Pour ces études pré-opérationnelles, l'EPORA s'engage à participer à hauteur de 50% du montant des études.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ **APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre la Commune de Montagnieu 38, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné et l'EPORA ainsi que ses annexes ;
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant, et notamment d'autoriser le Maire à créer le/ les Périmètre d'Etude et de Veille Renforcée qui seront nécessaires dans le cadre du déroulement de la convention

INCRPTION ECOLE – ELEVE NON RESIDENT SUR LA COMMUNE

Madame le maire informe le Conseil Municipal que les naissances sont actuellement en baisse sur la commune et que ça impacte les effectifs de l'école.

Aussi elle propose de réfléchir à une autorisation cadrée des éventuelles demandes de dérogation pour inscrire un enfant non-résident sur la commune de Montagnieu.

A la suite d'un travail effectué lors de la commission scolaire, Mme le maire présente le cadre proposé :

Critères pour accord de demande de dérogation :

Critères obligatoires :

- La famille devra avoir l'accord de dérogation de la commune d'habitation
- Nombre d'enfants dans la classe dans laquelle l'enfant va rentrer ne devra pas dépasser :
 - 23 dans une classe comportant des GS ou CP ou CE1
 - 25 dans une classe comportant des PS
 - à ajuster dans les autres classes dans la limite des capacités d'accueil de l'école

Deux critères cumulables parmi les suivants :

- Ascendant habitant sur la commune et participant à la prise en charge de l'enfant ou Assistante maternelle exerçant sur la commune
- Parent travaillant sur la commune ou ayant des horaires de travail irréguliers

Les demandes seront étudiées par ordre d'arrivée dans la limite de 2 enfants par an.

Si les critères ci-dessus sont remplis, les enfants seront sur liste d'attente dans l'attente de connaître l'effectif réel de la rentrée scolaire.

Les réponses définitives seront données début juin.

Alertes à avoir lors de la rencontre avec les parents en amont :

- Cantine et garderie : modérer l'utilisation de ces deux services pour ne pas les engorger
- Inciter à participer aux associations périscolaires (Sou des Ecoles et Garderie Les Loustics)

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- ➔ **VALIDE** les conditions d'acceptation d'une dérogation scolaire
- ➔ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

CR DES COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI SCOLAIRES

Personnel

L'arrêt de travail de Géraldine BERRIER (Atsem) a été prolongée jusqu'au 23 mai 2025 inclus. Son remplacement est effectué en alternance par Sylvie GUILLOT ou Marie-Claire SRAJEK Laetitia ANDUJAR, en contrat depuis mai 2024, nous a fait part de ne pas reconduire son contrat pour s'orienter sur un autre projet.

Ecole

Le prochain conseil des élèves aura lieu le 16 mai.
Le prochain conseil d'école aura lieu le 17 juin.

(20h30 : Arrivée de Mickaël RABATEL)

BATIMENTS COMMUNAUX

MAM

Une rencontre a eu lieu avec Christelle PONTET, seule assistante maternelle restant en fonction à partir de fin juillet.

La commune n'a pas fermé la porte à un soutien financier par la diminution du loyer comme le stipule le bail.

Une nouvelle assistante maternelle devrait pouvoir commencer son activité au 15 août 2025.

La recherche d'une troisième assistante maternelle doit cependant rester dans leur priorité.

Expertise des bâtiments dans le cadre de BATIWATT

À la suite d'une rencontre le 07 mai dernier, la visite des bâtiments public a été réalisée.

- Visite de la mairie : installation conforme et qui semble être économe en électricité.
- Visite de l'école : des pistes seront données pour engendrer des améliorations. Ce bâtiment est assujetti au Décret Eco Energie Tertiaire et à la loi sur la Qualité de l'Air Intérieure (QAI)
- Visite de la salle des fêtes : prévoir de changer quelques huisseries au sous-sol dans la partie garderie pour améliorer l'isolation. Ce type de travaux est subventionnable à hauteur de 50%

Visite du Sous-Préfet

Le sous-préfet, M. BOISSON, en poste depuis cet été, vient à la rencontre des élus.

Suite à la réunion une visite des bâtiments a été faite.

Il a confirmé que la DETR (pour la vidéoprotection) a été attribuée.

RESSOURCES HUMAINES

Chantier jeunes (été 2025)

A ce jour, 4 candidatures ont été reçues.

Seulement deux peuvent être retenues : un des candidats n'aura pas encore 16 ans lors de la période estivale, le deuxième candidat n'est pas domicilié sur la commune.

VIE ASSOCIATIVE

Cyclotourisme

A ce jour, 17 personnes se sont proposées pour être signaleurs bénévoles et ont été inscrites auprès des organisateurs de la course.

Pour rappel, cette course se déroulera le vendredi 08/08/2025 dans la matinée. Il faut être titulaire du permis de conduire.

Foire

En raison d'une météo mitigée, seulement 28 exposants se sont présentés sur les 45 initialement prévus.

Le CCAS a malgré tout pu faire un bénéfice de 2198 €.

La foire 2026 se déroulera le 10 mai.

AFFAIRES SOCIALES

Mutuelle communale

La prochaine permanence aura lieu le 23 juin 2025.

Ateliers pour les aînés

Les ateliers « Équilibre » auront lieu à l'Automne.

Les ateliers « Sommeil » se dérouleront dans l'Hiver.

L'atelier « Sécurité Routière » se déroulera le vendredi 27 juin.

CR DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

EAUX ET ASSAINISSEMENT

A la suite de nombreux problèmes soulevés lors des relevés de compteurs, de nouveaux relevés seront effectués pour vérification et correction des index si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 21h30

Prochaine séance prévue :

Le 24 juin 2025 à 20h00

Le maire
Christelle BAS

Le secrétaire de séance
Karine SAVOYAT